

Formation

Gymnastique masculine

Formation 4° - Pupilles
15/10/2023 - Le Russey
29/10/2023 - Ornans



Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

Stage mixte animateurs et Pupilles : Aides animateurs (A partir de 14 ans) et Gym pupille (niveau 3 étoiles) - A partir de 9 ans (En section pupille)

Contenu :

- Echauffement (préparation physique générale et spécifique)
- Travail des difficultés du 4ème degré pupille sur les 6 agrès (3 agrès par journée) et mise en place d'ateliers éducatifs (méthode globale et analytique)
- Travail sur la manipulation/parades des gyms pour les encadrants
- Bilan de la journée

Stage en 2 sessions - En cas d'inscription à une seule journée, le préciser dans le champ remarque du formulaire

Lieu, dates et horaires les 15/10/2023 et 29/10/2023

- Lieu : **sComplexe sportif, Rue Fauch, 25210 Le Russey**
- Date : **s Dimanche 15 octobre 2023**
- Horaires – **Accueil : 9 h 00 Début : 9 h 30 – Fin : 17 h 00**
 - Lieu : **salle spécialisée d'Ornans - 5 bis Rue de Ionège, 25290 Ornans**
 - Date : **s Dimanche 29 octobre 2023**
 - Horaires – **Accueil : 9 h 00 Début : 9 h 30 – Fin : 17 h 00**

Amener :

Equipement de sport, de quoi prendre des notes,.

Repas Tiré du sac

Contact le jour du stage : LUX Sébastien - 07 69 63 03 69

Inscription :

- Date limite d'inscription : **05/10/2023**
- Date limite de retour des autorisations et de paiement : **09/10/2023**
- Coût : **50 €**
- Nombre minimum d'inscriptions : **10 stagiaires**

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).
veuillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire avec le nombre de personnes : **GM-4°- PUP-15/10/2023**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : stages@fscf-bfc.fr

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

À joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Elle est accessible « pré-remplie » lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.
Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

